



**ATTESTATION DE DEPOT DE FONDS A UN
COMPTE BLOQUE « CAPITAL SOCIAL »**

Art. 78 et 83 loi du 24/07/66

Art. 62 décret du 23/03/67

Je soussigné(e) Jérémie Commarrieu agissant en qualité de attaché clientèle spécialisé

de la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, ayant son siège au 106 quai de Bacalan - 33300 BORDEAUX, et immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le n° 434 651 246

Atteste qu'une somme de 5000 € a été versée à un compte bloqué 23135260533

Pour la société en formation SAS 3D2R.

A l'agencede AIRE SUR ADOUR.

Le versement se décompose comme suit :

Dépositaire	Montant
Jean Michel Barros	2500 €
Marie-Hélène Pourtau	2500 €

La Caisse Régionale agit ainsi à titre de simple dépositaire agréé désigné par la législation des Sociétés et décline toute responsabilité quant à l'origine des fonds déposés et leur utilisation après déblocage.

Fait à AIRE SUR ADOUR

le 14/06/2024

Signature,

**CA CRÉDIT AGRICOLE
D'AQUITAINE**

Espace Pro & Banque Privée Sud Gascogne
39, Rue Gambetta - 40800 AIRE-SUR-ADOUR
Tél. 05 62 08 79 78
probp.sudgascogne@ca-aquitaine.fr

